



LAURENT WAUQUIEZ  
SECRETARE D'ETAT CHARGE DE L'EMPLOI

HERVE NOVELLI  
SECRETARE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE,  
DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES, DU TOURISME, DES SERVICES  
ET DE LA CONSOMMATION

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 28 septembre 2010  
N°737

## **Laurent WAUQUIEZ et Hervé NOVELLI signent une convention pour mettre en sécurité le domicile des personnes âgées**

**Les services à la personne mobilisés pour prévenir les accidents de la vie courante qui causent, chaque année, 20 000 décès et entraînent l'admission dans un service des urgences de 4,5 millions de personnes.**

Afin de diminuer le nombre d'accidents de la vie courante (20 000 décès chaque année), **Laurent WAUQUIEZ**, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, **Hervé NOVELLI**, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation, **Laurent HENART**, Président de l'Agence nationale des services à la personne et **Luc MACHARD**, Président de la Commission de la Sécurité des Consommateurs, ont signé aujourd'hui, avec 19 partenaires, la convention nationale relative au programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées.

Les accidents de la vie courante causent, chaque année, 20 000 décès, entraînent l'admission dans un service des urgences de 4,5 millions de personnes et frappent fortement les personnes âgées. Pourtant, nombre de ces accidents pourraient être facilement évités par des réflexes de vigilance, des gestes simples, des mesures de bon sens ou des petits travaux.

L'Agence nationale de services à la personne (ANSP) et la Commission pour la sécurité des consommateurs (CSC) et ont été missionnées pour initier avec de nombreux acteurs une démarche de prévention des accidents domestiques au domicile des personnes âgées.

Inscrit dans le cadre du Plan 2 des Services à la personne, ce programme mis en œuvre par la convention signée aujourd'hui comporte trois grands volets :

- **Prévention** des risques avec une aide au repérage des risques chez les publics fragiles et à la réalisation de petits travaux permettant la mise en sécurité du logement qui ouvrent droit aux avantages fiscaux liés aux Services à la personne..
- **Expérimentations** locales des mesures de prévention : six opérations test seront menées auprès de quelque 21 000 personnes âgées pendant un an, et sont destinées à être généralisées en cas de réussite.
- **Information** et sensibilisation du grand public, notamment des seniors et de leur entourage, avec notamment diverses publications et sites internet

### **Contacts Presse :**

Cabinet de Laurent WAUQUIEZ – Nicolas DIAT : 01 53 18 43 89  
Cabinet de Hervé NOVELLI - Aurore LONGUET : 01 53 18 46 35  
CSC – Armelle MADELAINE : 01 45 66 20 44  
ANSP – Sarah CASSONE : 01 53 95 56 73